



EXPOSITION « *MON TRÉSOR* »

RÈGLEMENT

Article 1 - But de l'exposition « *Mon Trésor* »

L'exposition « *Mon Trésor* » est organisée dans le cadre du 70^e anniversaire de PHILAPOSTEL.

Chaque collectionneur a dans ses albums, boîtes ou vitrines ses « petits trésors » !

Avec cette exposition, PHILAPOSTEL vous invite à présenter un de ces trésors dans un esprit de partage et d'échange avec les autres membres et le public pour les faire participer au plaisir de la découverte.

Par la suite, il est envisagé de garder un souvenir de cette exposition sous forme d'un livret regroupant les pièces présentées en vue de publication.

Le consentement de l'exposant est recueilli lors de son inscription à l'exposition.

Article 2 - Caractéristiques

L'exposition « *Mon Trésor* » est ouverte à tous les membres de PHILAPOSTEL. Elle a pour finalité de permettre au participant de présenter « un trésor » dont il est propriétaire.

Tous les types de collection sont concernées sous réserve que l'objet exposé puisse être inséré sans difficulté dans un cadre d'exposition.

Elle se déroule les 13 et 14 mai 2022 lors de l'exposition organisée à l'occasion de la 70^e assemblée générale de PHILAPOSTEL.

Article 3 - Modalités techniques

Chaque participant a droit à une feuille A4 (21x29.7) pour partager son « Trésor ».

La présentation doit suivre la trame fournie en annexe à ce règlement.

La feuille de présentation se décompose en quatre parties : le trésor, une description technique et/ou une description historique de l'objet exposé, le nom de l'exposant et le titre de la présentation.

L'importance du document n'est pas liée au coût mais au choix de celui-ci et sa mise en valeur dans sa description concise.

Même si le choix sera parfois difficile, il n'est admis qu'une seule participation par adhérent.

Les adhérents voulant participer, devront faire parvenir leur participation **scannée** (300 dpi) par mail à phila-1709@orange.fr avant le **20/04/2022** accompagnée du dossier complet d'inscription.

Article 4 – Transport et assurance

Chaque candidat à une participation à l'exposition « *Mon Trésor* » remplit un document d'inscription lui demandant de préciser le titre de la présentation et sa valeur pour assurance.

Le comité d'organisation prendra toutes les mesures de sécurité appropriées pour sauvegarder les objets qui lui seront confiés. Toutefois, les risques de quelque nature qu'ils soient (vol, incendie, dégâts de toutes espèces, etc.) pendant les transports, les stockages et l'exposition restent à la charge des exposants. Il leur est recommandé de contracter une assurance tous risques pour couvrir l'exposition et le transport des collections. Ceux-ci ont la faculté :

- soit de demeurer leur propre assureur et devront dans ce cas renoncer par lettre à tout recours contre le comité d'organisation et son assureur (modèle joint in fine)
- soit de contracter personnellement et individuellement une assurance auprès de la compagnie de leur choix. Dans ce cas, ils devront joindre une renonciation à recours de cette compagnie d'assurances contre le comité d'organisation et son assureur ;
- soit d'utiliser par l'intermédiaire du comité d'organisation et par voie d'avenant, la police souscrite par la Fédération Française des Associations Philatéliques. Cette assurance « clou à clou » couvre les collections durant l'exposition et tous transports accompagnés, les envois postaux en régime recommandé (R2 ou R3) et tous stockages temporaires. Le montant de la prime à acquitter par un exposant désirant être assuré par l'intermédiaire du comité d'organisation sera calculé à partir de la valeur estimée de la collection présentée. Il est de l'ordre de 2 pour mille de la valeur totale estimée de la collection. Sous cette formule, les primes seront prises en charge par le comité d'organisation. Le comité d'organisation n'est qu'un intermédiaire entre l'assureur de la Fédération et l'exposant. De ce fait, sa responsabilité ne peut être engagée pour tout litige concernant les deux parties.

Le comité d'organisation n'est qu'un intermédiaire auprès des assureurs, il ne pourra encourir de fait aucune responsabilité vis-à-vis de l'exposant.

En cas de sinistre, chaque exposant devra pouvoir présenter à l'assureur la preuve matérielle de l'existence des éléments de la participation sinistrée et le détail de son contenu. Pour ce faire, il est souhaitable que le document présenté soit photocopié en noir et blanc ou en couleur (à garder par l'exposant).

Article 5 : Montage et démontage des collections.

La mise en place des présentations se fera le 12 mai 2022 à partir de 14 heures par le comité d'organisation en présence des exposants ou de leurs représentants. Aucun objet exposé ne pourra être modifié ou retiré, même partiellement, avant la clôture de l'exposition.

Les collections pourront être adressées au plus tard le **7 mai 2022**, par la Poste ou remise en main propre, à :

FAUTIER Olivier - 10 rue Bertrand d'Argentré 35740 PACÉ

02 23 41 35 50 - philapostel.bretagne@orange.fr

Les exposants ou leurs représentants devront reprendre leur présentation le 14 mai 2022 à partir de 17 heures.

Le « Trésor » dont l'auteur n'est pas présent et ayant fait parvenir sa participation par la poste, sera remis au Président ou à un délégué de son d'association contre décharge. S'il y a impossibilité, la participation sera renvoyée par la poste.

En cas de réexpédition de la participation, celle-ci se fera dans les jours suivant la fermeture de l'exposition, les frais correspondants à la réexpédition avec AR ayant été préalablement réglés par chèque lors de l'inscription définitive ou du dépôt à l'exposition.

Article 6 - Modification du présent règlement

Le présent règlement a été approuvé par le Bureau de PHILAPOSTEL et ne peut être modifié sans son accord.

Article 7 - Litiges

Tout litige est soumis à la compétence du comité d'organisation de la compétition.

Article 8 - Participation à l'exposition

Le fait de participer à l'exposition implique l'acceptation de tous les articles du présent règlement.



EXPOSITION « **MON TRESOR** »

70^e ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE PHILAPOSTEL

Trégunc (Finistère)

Demande d'inscription

Nom

Prénom

Adresse

.....

Date de naissance (pour les moins de 21 ans) :

Membre de l'Association Philapostel

N° adhérent.....

Titre de la Présentation

.....

Valeur globale à assurer : €

* ASSURANCE (avant de remplir ci-dessous, voir article 4)

Je demande que la collection soit assurée par l'intermédiaire du Comité d'organisation. L'assurance est prise en compte par Philapostel.

J'assure ma collection par mes propres moyens. Joindre une décharge datée et signée suivant l'article 4 - annexe 1 du règlement (*modèle joint*)

Je reste mon propre assureur. Joindre la décharge datée et signée suivant l'article 4 - annexe 1 du règlement (*modèle joint*)

Je soussigné(e), déclare avoir pris connaissance du règlement de l'exposition et déclare et m'y soumettre sans réserve.

* J'autorise PHILAPOSTEL à utiliser ma présentation à des fins de publication et je renonce à tous droits. OUI NON

Fait à, le2022

Signature de l'exposant

* cocher la case adéquate.

RENONCIATION À RECOURS

Nom et prénom :

Association :

Titre du « *Trésor* » :

Ayant pris connaissance du règlement et des conditions requises pour pouvoir participer à l'exposition « Mon Trésor » de l'assemblée générale de PHILAPOSTEL,

je déclare

demeurer mon propre assureur et en conséquence, je renonce à tout recours contre le Comité d'organisation et son assureur.

Assurer ma collection par mes propres moyens.

Date :

Signature de l'exposant

MON TRÉSOR

Cadre à redimensionner en fonction de la taille de votre pièce.

Texte concis
descriptif historique et/ou technique

Prénom et Nom de l'exposant

Titre de la présentation